

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la location d'un château gonflable appartenant à l'association de l' Amicale du Clapotis à Cortaillod.

Il a été convenu ce qui suit :

2. Désignation du matériel loué

Le loueur met à disposition du locataire le matériel suivant :

• Château gonflable

- Dimensions : 7,3 m x 5,5 m x 3,8 m
- Poids : 185 kg
- Capacité maximale : 10 utilisateurs
- Taille maximale des utilisateurs : 1,60 m

• Équipements inclus :

- 1 soufflerie électrique 1,1 kW (17 kg)
- Système d'ancrage, set de 6 piquets
- Chariot de transport
- Sac de transport
- 2 bâches de sol 4x5m 380 gr PVC bleu
- 1 tapis de chute 100x120 cm vert clair

Le matériel est réputé en bon état de fonctionnement lors de sa remise au locataire.

3. Durée de la location

Date de mise à disposition : / / à h Date de restitution : / / à h

☐ Location à la journée ☐ Location week-end

Tout dépassement d'horaire pourra entraîner des frais supplémentaires.

4. Tarifs et règlement

Tarifs : • Journée : 250 CHF • Week-end : 400 CHF – remorque de transport incluse.

Le paiement de la location est dû à la signature du contrat. La réservation est confirmée dès réception du paiement.

Montant total de la location : CHF

Mode de paiement : ☐ Virement ☐ Twint

**Une caution de CHF est demandée lors du retrait du matériel. Elle sera restituée au retour si aucun dommage n'est constaté.*

5. Installation et utilisation

Le Locataire s'engage à :

- Installer la structure sur un sol plat et propre
- Prévoir une zone de sécurité de 2 mètres autour du jeu
- Fixer correctement le château à l'aide des ancrages fournis
- Brancher la soufflerie sur une prise électrique conforme
- Maintenir la soufflerie en fonctionnement continu pendant l'utilisation
- Ne pas déplacer la structure lorsqu'elle est gonflée

Règles d'utilisation :

- Surveillance permanente par un adulte obligatoire
- Maximum 10 utilisateurs simultanément
- Taille maximale : 1,60 m
- Chaussures interdites
- Nourriture et boissons interdites
- Objets durs, pointus ou dangereux interdits
- Animaux interdits
- Interdiction de grimper sur les parois extérieures
- Jeux violents et bousculades interdites

6. Conditions météorologiques

L'utilisation est interdite en cas de :

- Vent fort
- Pluie importante
- Orage
- Neige

En cas d'intempéries, le matériel doit être immédiatement évacué et dégonflé.

En cas de conditions météorologiques défavorables ne permettant pas l'utilisation du château, aucun remboursement ne sera effectué.

7. Responsabilité et assurance

Le matériel est placé sous l'entière responsabilité du locataire pendant toute la durée de la location.

Lorsque l'association loue le château gonflable à des tiers, sa responsabilité civile en tant que propriétaire et loueur (par exemple, en cas de défaut du château gonflable lui-même) reste couverte par son assurance responsabilité civile. Cependant, l'assurance de l'association ne couvrira évidemment pas la responsabilité civile de l'organisateur tiers pour les dommages causés par son exploitation ou sa surveillance du château gonflable. L'organisateur tiers devra donc disposer de sa propre assurance responsabilité civile pour couvrir ces risques.

Le locataire est responsable :

- Des dommages causés au matériel
- Des accidents causés aux utilisateurs ou aux tiers
- De toute mauvaise utilisation du matériel.

Le loueur décline toute responsabilité en cas d'accident ainsi que d'un non-respect résultant des consignes d'utilisation.

Le locataire déclare être couvert par une assurance responsabilité civile.

8. Transport

Le transport doit être effectué avec le chariot fourni. Le château gonflable ne doit jamais être traîné au sol. Le locataire doit disposer d'un véhicule adapté au transport.

Remorque de transport

Une remorque est mise à disposition du locataire.

Dans ce cas, le locataire déclare :

- Être titulaire d'un permis de conduire valide autorisant la traction d'une remorque
- Respecter l'ensemble des règles de circulation routière en vigueur
- Vérifier la compatibilité de son véhicule avec la remorque (charge tractable, attelage, éclairage, etc.)

Le locataire assume l'entière responsabilité de la remorque durant sa mise à disposition, notamment en cas d'accident, de dommage ou d'infraction.

Le loueur décline toute responsabilité en cas de non-respect des obligations légales liées à l'utilisation de la remorque.

9. Restitution du matériel

Le matériel devra être rendu :

- Propre
- Sec
- Correctement plié
- Avec l'ensemble des accessoires fournis
- À l'horaire convenu

Frais supplémentaires :

- Château sale : 250 CHF
- Château humide : 250 CHF
- Château sale et humide : 350 CHF
- Réparation : facturation selon devis

Tout matériel manquant, sale ou détérioré sera facturé.

10. Annulation

- En cas d'annulation au moins 24h à l'avance : 50% du prix de la location est remboursé
- En cas d'annulation moins de 24h à l'avance : aucun remboursement

En cas de non prise en charge du matériel au dernier moment : une pénalité forfaitaire de 50 CHF sera facturée.

11. Litiges

Tout litige relatif au présent contrat relève du droit applicable et des tribunaux et autorités compétentes.

12. Acceptation du contrat

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance du présent contrat et du règlement d'utilisation.

Ainsi fait en deux exemplaires à : Le : / /

Le Locataire

Nom / Prénom :

Adresse : Téléphone :

Email :

Signature du loueur : _____

Signature du locataire : _____

